



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000001

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-126

LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Amendement

Le titre de la délibération est ainsi modifié :

« Gestion régionale de la pénurie en matière de santé francilienne »

EXPOSE DES MOTIFS

Dans la mesure où les dispositifs mis en œuvre dans ce rapport n'auront pas pour effet d'enrayer l'existence de déserts médicaux en Île-de-France, le groupe Front de gauche souhaite changer le titre de ce rapport. Le titre « Gestion régionale de la pénurie en matière de santé francilienne » convient mieux à la réalité de ce qui est ici proposé.

Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-126

LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Amendement

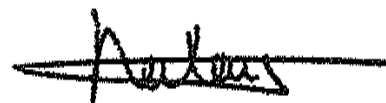
L'article 1 est ainsi modifié :

« Soutient financièrement et de manière prioritaire l'installation des professionnels de santé dans des structures collectives tels que les centres de santé ou, selon la spécificité de l'offre de santé existante sur les territoires, les maisons de santé.

Dans tous les cas de figure, ces professionnels doivent respecter les tarifications des actes médicaux du secteur 1.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans la mesure où l'accès aux soins est d'abord un problème financier, le groupe Front de gauche souhaite que l'institution régionale privilégie son aide financière à des structures qui respectent les tarifications des actes médicaux du secteur 1 accessibles au plus grand nombre et ce dans l'ensemble des spécialités médicales. Cette mesure permettrait, tout à la fois, d'agir pour résorber les déserts médicaux et pour permettre l'accès aux soins à tous.tes.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-126

LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Amendement

L'article 2 est ainsi modifié :

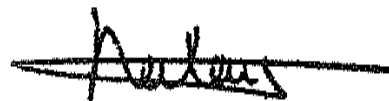
« Conditionne le versement des bourses régionales à l'aide à l'installation des professionnel.le.s de santé de l'ensemble des spécialités à leur installation dans des territoires urbains ou ruraux carencés sanitaire.

Mandate la Présidente pour œuvrer auprès du gouvernement à la révision du principe du Numerus clausus »

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de résorber au plus vite les territoires les plus carencés au niveau médical, il est indispensable que l'institution régionale priorise son action en aidant les professionnel.le.s de santé volontaires qui s'installent dans les territoires carencés.

Dans un même temps, il est urgent que le principe de numerus clausus soit révisé afin d'accroître le nombre de médecins généralistes et de nombreuses spécialités en pénurie.



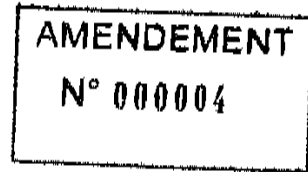
Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme



SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-126

LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Amendement

L'article 4 est ainsi modifié :

Mandate la Présidente pour négocier avec l'Etat un moratoire sur la fermeture des services et des établissements publics de santé.

Mandate la présidente pour réviser le Schéma des formations sanitaires et sociales afin de répondre à la situation sanitaire dramatique de notre région, particulièrement en matière de création de places de formation pour les infirmier.ère.s du secteur public »

EXPOSE DES MOTIFS

La situation de « désert médical » que subit notre région, comme l'ensemble du territoire national, est la conséquence de la « casse » du secteur hospitalier public orchestrée ces dernières années. Il est urgent d'arrêter l'hémorragie afin de ne pas aggraver la situation.

Dans le même temps, le groupe Front de gauche considère que le schéma des formations sanitaires et sociales établi par le Conseil régional en décembre 2016 doit être immédiatement révisé. Ses préconisations visant à ne pas développer le nombre d'infirmier.ère.s du secteur public valide cette « casse » que nous refusons d'entériner.

Cela va dans le sens d'un service public de santé de moindre qualité aux usager.ère.s alors qu'il faudrait au contraire multiplier le nombre de professionnel.le.s bien formé.e.s.

Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017**

Rapport n° CR 2017-126

LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Amendement

L'article 3 est ainsi modifié :

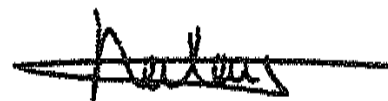
« Mandate la Présidente pour mettre en œuvre des Etats généraux de la santé francilienne afin d'être en capacité d'établir un diagnostic de la « situation sanitaire en Ile-de-France ». Ces Etats généraux devront :

- **Etablir une cartographie précise de l'ensemble de l'offre médicale de santé publique et privée existante en Île-de-France en tenant compte des secteurs tarifaires, avec le concours de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France - ORS, le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes - CRIPS, les partenaires sociaux, les acteurs de la santé franciliens ainsi que les usagers.** Elle devra prendre en compte la réalité sanitaire, sociale et économique des différents territoires franciliens et la diversité de leur population.*
- **Permettre d'élaborer un plan d'urgence de résorption des déserts médicaux franciliens en zone rurale et en zone urbaine afin de déterminer les territoires à prioriser à court et moyen terme et les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre pour parvenir.***

EXPOSE DES MOTIFS

Avec cet amendement, le groupe Front de gauche souhaite réviser l'offre de santé en se donnant les moyens d'établir une carte des besoins en matière de santé qui soit au plus près des réalités sanitaires, sociales et économiques des populations franciliennes et de l'offre de santé francilienne.

Nous proposons donc que la Région soit à l'origine d'une démarche de dialogue inédite avec les acteurs concernés, avec pour objectif d'établir un état des lieux et d'élaborer des réponses alternatives qui correspondent aux besoins réels des populations. Une telle initiative permettra d'enrichir les politiques de santé menées par la Région.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-126

LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Amendement

L'article 7 est ainsi modifié :

« S'engage à mener immédiatement des actions spécifiques pour les publics cibles répertoriés ci-dessous :

- . *Les jeunes via une politique d'accès au droit et à l'information en matière de sexualité, de contraception, menée à travers un « Pass contraception » destiné à accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomie dans ces domaines ;*
- . *Les étudiant.e.s via un engagement financier fort en matière de construction, d'agrandissement ou de rénovation des centres de santé universitaires et en matière de prévention, d'éducation à la santé et de prise en charge sanitaire globale ;*
- . *Les jeunes précaires engagé.e.s dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle via une aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire ;*
- . *Les patient.e.s des établissements offrant un accueil, une écoute et une prise en charge psychothérapeutique (enfants, adolescents et jeunes en souffrance psychique ou atteints de troubles mentaux) tels que les centres médico-psycho-pédagogiques, les centres médico-psychologiques, les maisons des adolescents, et les structures innovantes en ce domaine ;*
- . *Les salarié.e.s via une politique de prévention active en faveur des risques professionnels, des agissements de harcèlement moral et de harcèlement sexuel au travail, de la pénibilité au travail ainsi que d'information et de formation des personnels régionaux sur les enjeux de santé publique ;*
- . *Les patient.e.s des établissements d'accueil, de dépistage, de prévention, d'accompagnement, de prise en charge et de soins aux personnes malades du VIH-Sida ;*
- . *les personnes très désocialisées via un soutien aux antennes de soins mobiles ou fixes, proposant des prestations de soins adaptées aux personnes les plus marginalisées.*

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considère que les publics visés ci-dessus doivent continuer d'être aidés par la région. Abroger ainsi les dispositifs dont ils pouvaient bénéficier jusqu'alors est une faute grave de la part de notre institution qui refuse une nouvelle fois de prendre sa part de responsabilité dans la résolution des problèmes sanitaires, médicaux et sociaux franciliens.


Céline MALAISÉ